

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD198

présenté par

Mme Yolaine de Courson, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« des directeurs généraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle du 5° de l'article L. 1233-3 du code général des collectivités territoriales créé par l'article 7 avec les 1° à 4° de cet article.